

## **RÉUNION DU CONSEIL 7 MAI 2018**

Lundi, le 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2018, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, conseillère;  
M. Michel Croteau, conseiller;  
M. Patrice Moore, conseiller;  
M. René Gravel, maire;

Est absent :

M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;

Formant quorum sous la présidence du maire René Gravel.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2018
4. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 9 avril 2018
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
  - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) Vente pour non-paiement des impôts fonciers - Mandat à la Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
    - b) Congrès de l'ADMQ - Autorisation de la dépense
    - c) Aménagement paysager - Entretien
    - d) Demande de droit de passage sur le chemin conduisant au site d'assainissement des eaux usées
  - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.3. TRANSPORT
    - a) Balayage des rues
    - b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARRM)
    - c) Remplacement d'un ponceau au rang Price - Décompte progressif no. 1 à Marcel Guimond et Fils inc.
  - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
    - a) Location d'une toilette mobile

- 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 6.6. LOISIR ET CULTURE
  - a) Compensation financière pour la Coordonnatrice de la bibliothèque Livresque
- 6.7. AUTRES
  - a) Proclamation - Journées de la culture
  - b) Demande de commandite du Comité du livre de recettes de l'école Le Tremplin
- 6.8. CORRESPONDANCES
- 6.9. Compte-rendu des dossiers des élus
- 6.10. Période de questions relatives aux sujets de la séance
- 6.11. Période de questions diverses
- 6.12. Clôture de la séance

**2018-05-68**  
**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 avril 2018 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et déclarent renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2018.

Vote demandé par René Gravel Adoptée

**2018-05-69**  
**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 avril 2018 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et déclarent renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 9 avril 2018.

Vote demandé par René Gravel Adoptée

**2018-05-70**  
**5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de avril, portant le numéro 9865, auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2368 à 2381 inclusivement, pour une somme globale de 57 296,17 \$. Les comptes à payer portant les numéros 9866 à 9902 inclusivement et totalisant la somme de 30 770,11 \$. Les

salaires et les cotisations au REER au montant de 13 129,79 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

## **6. AFFAIRES NOUVELLES**

### **6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2018-05-71**

#### **6.1.a) VENTE POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS - MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT que des immeubles du territoire de notre municipalité seront mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers, le 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain autorise Mme Sandra Turcotte, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à acquérir les immeubles de notre territoire qui seront vendus par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'auront pas trouvé preneur.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**2018-05-72**

#### **6.1.b) CONGRÈS DE L'ADMQ - AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Mme Sandra Turcotte, à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se déroulera à Québec les 13, 14 et 15 juin 2018. Les frais du congrès sont de 524,00 \$ plus taxes et les frais de séjour sont 169,00 \$ la nuit, plus 19,00 \$ par jour pour le stationnement. Les frais de déplacement lui seront remboursés ainsi que les frais de repas qui ne sont pas inclus.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**2018-05-73**

#### **6.1.c) AMÉNAGEMENT PAYSAGER - ENTRETIEN**

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE renouveler l'embauche de Mme Claudine Cossette pour l'entretien paysager pour l'été 2018, aux mêmes conditions que l'année précédente, soit 15,00, \$ l'heure.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**2018-05-74**

**6.1.d) DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE SUR LE CHEMIN  
CONDUISANT AU SITE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage de Ferme Nima (9059-0316 Québec inc.) sur la servitude de passage intervenue entre Sylvain Massicotte et François Massicotte en faveur de la Municipalité, au terme d'un contrat signé devant Me Martine Baribeau, notaire, le 12 octobre 2012, sous le numéro 3138 de ses minutes;

CONSIDÉRANT les conditions suivantes:

Le demandeur, Ferme Nima (9059-0316 Québec inc.) devra défrayer un tiers des dépenses de rechargement de gravier pour l'entretien du chemin;

La Municipalité devra aviser le demandeur, par écrit, avant le début des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un droit de passage uniquement à Ferme Nima (9059-0316 Québec inc.) sur la servitude de passage appartenant à la Municipalité;

D'autoriser le maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à représenter la Municipalité lors de la signature de la servitude.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.3 TRANSPORT**

**2018-05-75**

**6.3.a) BALAYAGE DES RUES**

CONSIDÉRANT qu'il faut procéder au balayage de certaines rues dans la municipalité;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues:

Gestion Jocelyn Trépanier de Hérouxville

Balai aspirateur avec opérateur - 120,00 \$ l'heure (temps calculé à partir de Hérouxville)

Balai mécanique avec opérateur sans ramassage - 110,00 \$ l'heure.

Les Entreprises Trema de Québec

Balai aspirateur avec opérateur - 125,00 \$ l'heure (temps calculé à partir de Québec, allé-retour)

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la plus basse soumission, soit : Gestion Jocelyn Trépanier, de Hérouxville, au taux horaire de 120,00 \$ l'heure balai aspirateur avec opérateur (temps calculé à partir de Hérouxville).

D'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents requis avec cette compagnie.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-05-76

**6.3.b) PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (PAARRM)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain a l'intention d'effectuer des travaux de réfection sur son réseau routier au cours de l'été 2018, et pour ce, elle sollicite une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local (PAARRM).

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE demander au député de Champlain, M. Pierre Michel Auger, une aide financière de 30 000,00 \$ pour la réalisation des travaux prévus au montant de 35 000,00 \$, tel que décrit sur le document B, formulaire de demande de subvention du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local (PAARRM).

D'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents requis.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-05-77

**6.3.c) REPLACEMENT D'UN PONCEAU AU RANG PRICE - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1 À « MARCEL GUIMOND ET FILS INC. »**

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement d'un ponceau effectués dans le rang Price par l'entreprise « Marcel Guimond et Fils inc. »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs Stantec, de procéder au paiement no. 1, pour un montant de 118 947,33 \$, taxes incluses à l'entreprise « Marcel Guimond et Fils inc. »;

CONSIDÉRANT que ce premier paiement couvre une partie des travaux effectués;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder au paiement du décompte no. 1 pour un montant de 118 947,33 \$ taxes incluses, à l'entreprise « Marcel Guimond et Fils inc. », tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Stantec, responsable du dossier.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**6.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

2018-05-78

**6.4.a) LOCATION D'UNE TOILETTE MOBILE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'installer une toilette mobile en face de l'édifice Flore Irène Gagnon, pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de « Pompage Expert » de Trois-Rivières pour la location d'une toilette mobile, se détaillant comme suit :

Location de 1 toilette régulière avec lavabo extérieur : 169,00 \$ par mois, incluant un entretien, les produits odorants et le papier hygiénique. Le transport et l'installation aller-retour. Les taxes ne sont pas incluses.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à

l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder le contrat à « Pompage Expert » de Trois-Rivières pour la location d'une toilette mobile régulière avec lavabo extérieur, au montant de 169,00 \$ par mois (plus les taxes), incluant un entretien par semaine, les produits odorants et le papier hygiénique, le transport et l'installation aller-retour.

La période de location est du 1er juin au 1er octobre 2018.

D'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents requis.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

## **6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

## **6.6 LOISIR ET CULTURE**

**2018-05-79**

### **6.6.a) COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE**

CONSIDÉRANT les responsabilités, le travail et les nombreuses heures de volontarisme effectuées par la Coordinnatrice de la bibliothèque Livresque;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder une compensation financière à la Coordinnatrice de la bibliothèque Livresque, Mme Danielle Ébacher, au montant de 1 500,00 \$, pour l'année en cours.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

## **6.7 AUTRES**

**2018-05-80**

### **6.7.a) PROCLAMATION - JOURNÉES DE LA CULTURE**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel; *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence, sur la recommandation du Conseil municipal de Saint-Prosper-de-Champlain;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**2018-05-81**

**6.7.b) DEMANDE DE COMMANDITE DU COMITÉ DU LIVRE DE RECETTES DE L'ÉCOLE LE TREMLIN**

CONSIDÉRANT la demande de commandite du Comité du livre de recettes de l'école Le Tremplin afin de financer leur projet de création d'un livre de recettes;

CONSIDÉRANT les possibilités de types de contributions:

- 25,00 \$ : Mention du nom
- 50,00 \$ : Impression de la carte d'affaires ou logo d'entreprise
- 75,00 \$ : Impression un quart de page
- 100,00 \$ : Impression une demie page
- 200,00 \$ : Impression une page

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 25,00 \$ au Comité du livre de recettes de l'école Le Tremplin.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

**6.8 CORRESPONDANCES**

**6.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS**

**6.10 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

**6.11 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

**2018-05-82**

**6.12 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h 33.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
René Gravel  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sandra Turcotte  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe